

La Fédération de gymnastique du Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements spécifiques de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

1. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

VOLET FÉMININ 2011-2012

Provincial 2 à 5	Argo		Tyro		Novice		Senior
Saison	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
2011-2012	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
2012-2013	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998

National	Pré novice			Novice			Senior
Saison	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans
2011-2012	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
2012-2013	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998

VOLET MASCULIN 2011-2012

SAISONS	Niveau 1 9-10 ans		Niveau 2 11-12-13 ans	Niveau 3 14-15 ans		Niveau 4 16 ans et +
2011-2012	2003	2002	2001-2000-1999	1998	1997	96 et moins
2012-2013	2004	2003	2002-2001-2000	1999	1998	97 et moins

SAISONS	National Jeunesse 13-15 ans			National Open 16 ans et +	ARGO	TYRO	JUNIOR	SENIOR
2011-2012	99	98	97	96 et moins	01-00-99	98-97-96	96-95-94	95 et moins
2012-2013	00	99	98	97 et moins	02-01-00	99-98-97	97-96-95	96 et moins

VOLET TRAMPOLINE 2011-2012

SAISONS	Provincial D	Provincial C 12-	Provincial C 13+	Provincial B	Provincial A	Pré National
2011-2012	2003 et moins	2000 à 2003	1999 et moins	2003 et moins	2003 et moins	1999 à 2003
2012-2013	2004 et moins	2001 à 2004	2000 et moins	2004 et moins	2004 et moins	2000 à 2004

CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION (suite)

SAISONS	Novice 10-14	Novice 15+	Open	Junior	Senior
2011-2012	2002 à 1998	1997 et moins	1997 et moins	1999 et moins	1999 et moins
2012-2013	2003 à 1999	1998 et moins	1998 et moins	2000 et moins	2000 et moins

CATÉGORIE ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION - CIRCUIT RÉGIONAL

SAISON 2011-2012	ARGO		TYRO		NOVICE		SENIOR
	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et +
BASE	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997 et moins
AVANCÉ			2001	2000	1999	1998	1997 et moins
SPÉCIALISTE					1999	1998	1997 et moins

B) AFFILIATION

Coût: Selon la tarification en vigueur lors de la saison en cours

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2013

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
Représentativité	9-13 ans (2000 à 2004)	Masc.	Toutes (6)
Excellence	10 à 17 ans (1996 à 2003)	Masc.	Toutes (6)
Représentativité	10 à 17 ans (1996 à 2003)	Fém.	Toutes (4)
Excellence	10 à 15 ans (1998 à 2003)	Fém.	Toutes (4)
Représentativité	10 à 17 ans (1996 à 2003)	Masc. + Fém.	Toutes (1)
Excellence	10 à 15 ans (1998 à 2003)	Masc. + Fém.	Toutes (1)

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 16 athlètes (8 garçons et 8 filles)
3 athlètes maximums dans le volet excellence (GAF et GAM)
2 athlètes maximums dans le volet excellence (STR)
Jusqu'à 6 athlètes dans le volet représentation (GAF et GAM)
Jusqu'à 4 athlètes dans le volet représentation (STR)

Entraîneur – accompagnateur

Secteur masculin:

Minimum : 1 entraîneur

Maximum : 3 entraîneurs ou 2 entraîneurs et 1 accompagnateur

Secteur féminin :

Minimum : 1 entraîneur

Maximum : 3 entraîneurs ou 2 entraîneurs et 1 accompagnateur (minimum 1 femme)

Secteur trampoline :

Minimum : 1 entraîneur

Maximum : 2 entraîneurs

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Pour avoir accès à un plateau d'échauffement ou de compétition aux Jeux du Québec, les entraîneurs devront respecter **toutes** les exigences de certification relatives à la catégorie.

Les entraîneurs devront posséder les niveaux de certification du PNCE suivant :

Secteur masculin

- catégorie Représentativité : Niveau PNCE 2 certifié
- catégorie Excellence : Niveau PNCE 3 technique et théorique

Secteur féminin

- catégorie Représentativité : Niveau PNCE 2 certifié
- catégorie Excellence : Niveau PNCE 3 technique et théorique

Secteur trampoline

- catégorie Représentativité : Niveau PNCE 1 certifié
- catégorie Excellence : Niveau PNCE 2 certifié

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Être membre affilié compétiteur à la fédération

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Libre à chacun d'établir le format de son camp de sélection

F) ADMISSIBILITÉ

Avoir participé à la sélection régionale

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Le lieu de pratique sportive.

H) FORMULE DE COMPÉTITION

- Un concours individuel avec classement au total des épreuves et classement par engin
- Un concours par équipe avec une équipe composée d'un maximum de 6 athlètes :
Secteur féminin :
Les 5 meilleures notes à chaque engin seront retenues pour le total de l'équipe
Secteur masculin :
Les 4 meilleures notes à chaque engin seront retenues pour le total de l'équipe
- Un concours individuel avec classement au total
- Un concours par équipe avec une équipe composée d'un maximum de 4 athlètes :
Secteur trampoline :
Les 4 meilleures notes à chaque engin seront retenues pour le total de l'équipe

I) SURCLASSEMENT

Selon les règlements de la fédération

J) SUBSTITUTION

Autorisée en autant que l'athlète soit inscrit à la Finale des Jeux du Québec dans la même catégorie qu'à la finale régionale des Jeux du Québec

K) EXCLUSION

En fonction des règlements du programme compétitif concerné. Se référer aux articles sur la classification, le cheminement, le mutage et le transfert des P.R.P. respectifs. Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et Sports-Québec.

L) RÈGLES DE COMPÉTITION GAF

Volet	Catégorie	Exigence
Représentation	Réseau québécois : (10 à 17 ans) (voir section 4.1 des PRP pour les années de naissance)	Valeur de difficulté (VD) : Maximum 1.40 : Éléments A, B C, D; Éléments P5 permis sans déduction. Exigences de Groupe d'éléments (EGR) Maximum 2.5 tel que stipulé en PPC 4 Bonus : Aucun maximum Élément Gymnique C+ bonus +0.1 Élément acrobatique C bonus +0.2 Élément acrobatique D bonus +0.3
Excellence	Réseau québécois : (10 à 15 ans) Réseau canadien : (10 à 15 ans)	Règles réseau canadien Programme novice

- Une athlète inscrite à la Finale dans une catégorie donnée doit avoir participé à toutes les épreuves des Jeux régionaux dans ce même volet.
- En cas de substitution, la région doit présenter l'athlète disponible qui a obtenu le meilleur rang ; ainsi l'athlète classée quatrième sera substitut et si elle n'est pas disponible, la possibilité sera offerte à la cinquième.
- Comme il s'agit d'un concours d'équipe régional, les athlètes d'une même équipe/région devront respecter la réglementation et porter un maillot identique pour la compétition par équipe.
- Deux entraîneurs au maximum sont autorisés sur l'aire de compétition pendant une compétition donnée à la condition qu'ils soient accrédités à titre d'accompagnateurs par le comité organisateur. Un des 2 doit obligatoirement être une femme.

M) FORMAT ET CONTENU

Concours	Jour	Exigence	
Concours individuel Total des engins Individuel à chaque engin L'ordre de passage des athlètes pour le jour 2 sera déterminé par tirage au sort.	1	<u>Volet Excellence</u> Exigences : Voir point L)	<u>Volet Représentation</u> Exigences : Voir point L)
		Compétition individuelle pour toutes les athlètes affiliées dans le réseau canadien et toute athlète affiliée dans le réseau québécois et qualifiée dans le volet excellence lors des finales régionales.	Compétition individuelle pour toutes les athlètes affiliées dans le réseau québécois
Concours par équipe : 6 athlètes (2 panels de juge) Maximum de 3 athlètes affiliées dans le réseau canadien <u>Les possibilités sont donc :</u> Représentation : 6 (s'il n'y a pas d'excellence) Représentation : 3 et Excellence : 3 Représentation : 5 et Excellence : 1 Représentation : 4 et Excellence : 2	2	<u>Exigences</u> : Voir PRP section des championnats par équipe <u># Participantes</u> : Les 6 athlètes de l'équipe peuvent concourir à chaque engin Les 5 meilleures notes à chaque engin seront retenues pour le total de l'équipe	

Les régions qui ont des athlètes ÉLIGIBLES affiliées dans le réseau national doivent obligatoirement présenter des athlètes lors de la compétition individuelle, volet Excellence.

N) RÈGLES DE COMPÉTITION GAM

Volet	Catégorie	Exigence
Représentation	9-13 ans	Niveau 2
Excellence	10 à 17 ans	National Jeunesse

- Un athlète inscrit à la Finale dans une catégorie donnée doit avoir participé aux sélections régionales dans cette même catégorie.
- En cas de substitution, la région doit présenter l'athlète disponible qui a obtenu le meilleur rang; ainsi, l'athlète classé quatrième sera substitué et s'il n'est pas disponible, la possibilité sera offerte au cinquième.

N) RÈGLES DE COMPÉTITION GAM (suite)

- Comme il s'agit d'un concours d'équipes régionales, les athlètes d'une même équipe/région devront porter la tenue officielle de la région qu'ils représentent. Cependant, étant donné qu'une équipe peut être composée d'athlètes de différents clubs, la déduction pour tenue de compétition (singlet, pantalon) non uniforme des membres de l'équipe ne s'appliquera pas.
- Un maximum de deux entraîneurs sera autorisé sur le plancher pendant une compétition donnée, à la condition qu'ils soient accrédités à titre d'accompagnateurs par le comité organisateur

O) FORMAT ET CONTENU

- Pour la compétition par équipe, les exigences de compétition sont celles des catégories niveaux 2 ou 5. Un athlète du volet représentation sera jugé selon les exigences de la catégorie niveau 2 et un athlète du volet excellence sera jugé selon les exigences de la catégorie niveau 5.

Concours	Jour	Exigences	
Concours individuel Total des engins Individuel à chaque engin	1	<u>Volet Excellence</u> <u>Exigences</u> : National Jeunesse Compétition ind. pour tous les athlètes affiliés civile à la FGQ qualifiée dans le volet excellence lors des finales régionales.	<u>Volet Représentation</u> <u>Exigences</u> : Niveau 2 10-13 ans Compétition individuelle pour tous les athlètes affiliés dans le réseau québécois
Concours par équipe 6 athlètes maximums de 3 athlètes participants dans le volet excellence <u>Les possibilités sont donc :</u> Représentation : 6 (s'il n'y a pas d'excellence) Représentation : 3 et Excellence : 3 Représentation : 5 et Excellence : 1 Représentation : 4 et Excellence : 2	2	<u>Exigences</u> : Niveau 2 ou National Jeunesse tout dépendamment du volet dans lequel l'athlète participera dans le concours individuel. Les 6 athlètes de l'équipe peuvent concourir à chaque engin Les 4 meilleures notes à chaque engin seront retenues pour le total de l'équipe	

P) RÈGLES DE COMPÉTITION TRAMPOLINE

Volet	Catégorie	Exigence
Représentation	10-17 ans	CR3 spécialiste
Excellence	10 à 15 ans	Pré National

- Un athlète inscrit à la Finale dans une catégorie donnée doit avoir participé aux sélections régionales dans cette même catégorie.
- En cas de substitution, la région doit présenter l'athlète disponible qui a obtenu le meilleur rang; ainsi, l'athlète classé quatrième sera substitué et s'il n'est pas disponible, la possibilité sera offerte au cinquième.
- Comme il s'agit d'un concours d'équipes régionales, les athlètes d'une même équipe/région devront porter la tenue officielle de la région qu'ils représentent. Cependant, étant donné qu'une équipe peut être composée d'athlètes de différents clubs, la déduction pour tenue de compétition (singlet, pantalon) non uniforme des membres de l'équipe ne s'appliquera pas.
- Un maximum de deux entraîneurs sera autorisé sur le plancher pendant une compétition donnée, à la condition qu'ils soient accrédités à titre d'accompagnateurs par le comité organisateur.

Q) FORMAT ET CONTENU

- Pour la compétition par équipe, les exigences de compétition sont celles des catégories CR3 spécialiste ou Pré national. Un athlète du volet représentation sera jugé selon les exigences de la catégorie CR3 spécialiste et un athlète du volet excellence sera jugé selon les exigences de la catégorie pré national.

Concours	Jour	Exigences	
Concours individuel Total Individuel	1	<u>Volet Excellence</u>	<u>Volet Représentation</u>
		<u>Exigences</u> : Pré National Compétition ind. pour tous les athlètes affiliés à la FGQ qualifié dans le volet excellence lors des finales régionales.	<u>Exigences</u> : CR 3 spécialiste Compétition individuelle pour tous les athlètes affiliés à la FGQ qualifié dans le volet excellence lors des finales régionales.

<p>Concours par équipe 4 athlètes maximums de 2 athlètes participants dans le volet excellence</p> <p><u>Les possibilités sont donc :</u></p> <p>Représentation : 4 (s'il n'y a pas d'excellence) Représentation : 3 et Excellence : 1 Représentation : 2 et Excellence : 2</p>	2	<p><u>Exigences</u> : CR3 spécialiste ou Pré National tout dépendamment du volet dans lequel l'athlète participera dans le concours individuel.</p> <p>Les 4 athlètes de l'équipe peuvent concourir Les 3 meilleures notes seront retenues pour le total de l'équipe</p>
--	---	--

R) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 44

Médailles d'argent : 44

Médailles de bronze : 44

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

Q) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves de catégorie excellence

Point attribué à la première position = 114

Nombre de point séparant chaque position = 2

Épreuve(s) = les épreuves de catégorie représentativité

Point attribué à la première position = 114

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves en équipe

Point attribué à la première position = 114

Nombre de point séparant chaque position = 6

**** à venir pour le trampoline**

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la Fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.